

■ **Y'ena point com S.à r.l.**, à Lausanne, création de toute communication visuelle sur tout type de support (FOSC du 31.03.2000, p. 2175). Statuts modifiés le 13 mars 2003. Richter Max qui n'est plus associé, cède sa part de CHF 20'000 à l'associé Richter Gilles, désormais à Renens (VD), dont la part est portée de CHF 20'000 à CHF 40'000.
Journal no 4231 du 29.04.2003
(00976256 / CH-550.0.172.261-1)